

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
D'INDRE ET LOIRE

GESTION EXTERNALISEES DES PAIES

TRAITEMENTS DES AGENTS ET ELUS

DOCUMENTS A FOURNIR

Pièces communes aux agents et aux élus

- IBAN – BIC
- Photocopie de la Carte Vitale
- Photocopie de la carte d'identité
- Agent fonctionnaire : Photocopie de la dernière situation administrative et arrêté de régime indemnitaire
- Agent contractuel : Photocopie du contrat d'embauche
- Liste des agents avec enfant(s) ouvrant droit au SFT
- Situation familiale (marié-divorcé-veuf-pacsé-concubinage-célibataire-séparé)

Pièces spécifiques aux élus

- Copie des éventuels bulletins d'indemnités des autres mandats (important pour le Prélèvement à la Source)
- Précisions sur la situation professionnelle (interruption de l'activité professionnelle pour exercer le(s) mandat(s), retraité, fonctionnaire en disponibilité,...)

Ces renseignements sont utiles pour connaître la nature des cotisations à prélever

Pièces de la collectivité

- Délibérations du Régime Indemnitaire (RIFSEPP)
- Délibération des indemnités des élus
- Délibération mutuelle, participation employeur